

Cahier des clauses techniques particulières

Surveillance, prévention et mise en sécurité du Lycée Français Théodore Monod de Nouakchott

15 octobre 2025

1. OBJET DU MARCHÉ ET CADRE GÉNÉRAL

Le présent marché a pour objet la fourniture de services de surveillance, de prévention et de mise en sécurité du Lycée Français Théodore Monod de Nouakchott (LFTM), établissement en gestion directe relevant de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger). Le site, implanté sur le campus de l'Ambassade de France, s'étend sur 7 hectares et accueille environ 1400 élèves et 140 collaborateurs. En période d'activité, le lycée enregistre plus de 4500 passages quotidiens. Ce public comprend des enfants issus de familles diplomatiques, institutionnelles et économiques, impliquant un haut niveau d'exigence en matière de sûreté et de continuité de service.

L'établissement est labellisé « Etablissement français en démarche de développement durable » (EFE3D).

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA PROCÉDURE RESTREINTE

Compte tenu du contexte sécuritaire mauritanien, de la superficie importante du site et du profil sensible du public accueilli, le Lycée Français Théodore Monod recourt à une **procédure adaptée restreinte, limitée aux seules sociétés agréées par l'Office National de la Sécurité des Nations Unies (UNDSS)**. Ces entreprises, sélectionnées par l'ONU à l'issue d'un processus rigoureux, garantissent leur conformité aux standards internationaux de sûreté et leur capacité à travailler en coordination avec des structures diplomatiques. Le marché fait l'objet d'une validation préalable du Premier Conseiller de l'ambassade de France, officier de sécurité du poste diplomatique.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA PRESTATION

La prestation comprend une présence physique permanente 24h/24 et 7j/7, y compris week-ends et jours fériés, assurée par des agents qualifiés. Elle inclut la gestion des accès, la surveillance interne et externe, la coordination directe avec la direction du lycée, le service sécurité du campus France en cas de besoin, et la transmission quotidienne de rapports d'activité.

Les rondes internes et externes doivent être effectuées selon une fréquence régulière et donner lieu à un reporting immédiat (photos, alertes WhatsApp) ainsi qu'à un compte rendu quotidien consolidé transmis à la Direction par courrier électronique.

Le prestataire devra assurer, du lundi au vendredi, une rotation de trois agents (3) sur la période de présence scolaire (7h00–14h, 14h-20h) et une rotation permanente de jour et de nuit du lundi au dimanche (deux gardiens sur site - 2). Chaque incident ou anomalie fera l'objet d'une fiche de signalement précisant la date, l'heure, la localisation, la nature du problème, l'action entreprise et les coordonnées de l'agent.

4. PROFIL ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le personnel doit être formé aux métiers de la sécurité et aux premiers secours, présenter une moralité irréprochable et maîtriser le français. La stabilité du personnel et la limitation du turn-over sont exigées. Les CV et attestations de moralité doivent être joints à l'offre.

5. DURÉE DU MARCHÉ

La durée du marché est fixée à 24 mois, renouvelable par reconduction expresse trois mois avant son échéance.

6. MODALITÉS DE SOUMISSION

Compte tenu du caractère sensible du site et du niveau d'exigence opérationnelle requis pour assurer la sûreté du Lycée Français Théodore Monod, seules les entreprises de sécurité reconnues par l'Office National de la Sécurité des Nations Unies (UNDSS) pour intervenir sur le territoire mauritanien et habilitées pour des sites institutionnels sont autorisées à présenter une offre. Cette reconnaissance atteste de la capacité de l'entreprise à opérer dans un environnement diplomatique sécurisé et constitue **une condition préalable de recevabilité** du dossier de candidature.

Les entreprises concernées seront **informées individuellement de la publication du présent avis**, afin de garantir **une mise en concurrence équitable et transparente** entre opérateurs habilités.

Toute offre émanant d'une entreprise non reconnue par l'UNDSS, ou reconnue uniquement pour des sites résidentiels, sera déclarée irrecevable, la prestation portant exclusivement sur la sécurité d'un **site institutionnel français à forte fréquentation**.

Les entreprises reconnues par l'UNDSS pour ce type d'intervention sont invitées à présenter **une offre technique et financière complète**, comprenant notamment :

le formulaire de soumission,

- l'offre financière détaillée,
- un extrait du registre du commerce,
- les CV et attestations du personnel,
- le plan de management,
- les références dans des établissements scolaires, diplomatiques ou internationaux,
- ainsi que la preuve de reconnaissance par l'UNDSS pour les sites institutionnels.

L'avis de marché est publié afin de garantir la transparence et l'égalité d'accès à la procédure, conformément à la réglementation applicable aux établissements en gestion directe de l'AEFE.

Calendrier :

- **Publication de l'avis** : mercredi 15 octobre 2025
- **Visites possibles du site** : du lundi 3 au vendredi 14 novembre 2025, sur rendez-vous
- **Date limite de remise des offres** : jeudi 20 novembre 2025 à 12h00 (heure de Nouakchott)

Les plis devront être déposés à l'attention du **Service des affaires financières**, selon l'un des deux modes suivants :

- **Sous pli scellé**, à l'adresse suivante : Lycée Français Théodore Monod de Nouakchott – Campus France BP 4911 – Nouakchott – Mauritanie
- **Par voie électronique sécurisée**, via le service officiel **France Transfert** (<https://francetransfert.numerique.gouv.fr>), à l'attention de **Monsieur Karim GHILACI**, **Directeur administratif et financier** : karim.ghilaci@aefe.fr.

L'entreprise candidate devra **veiller à obtenir et à conserver l'accusé de réception automatique** émis par la plateforme, qui fera foi en cas de litige sur la date de dépôt.

Toute offre transmise par un autre canal électronique non sécurisé pourra être **déclarée irrecevable**.

7. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères suivants et leurs pondérations respectives.

Prix global de la prestation : 40 % de la note finale.	40 points
Le critère "prix" sera noté sur 40 points selon la formule suivante : $\text{Note Prix} = (\text{Offre la moins-disante} / \text{Offre du candidat}) \times 40$ Cette méthode garantit une évaluation objective et proportionnelle de l'aspect financier des offres.	
Critère technique : 60 % de la note finale	60 points
Expérience sur site scolaire similaire	15
Expérience sur site diplomatique ou international	10
Qualité du reporting et réactivité	15
Qualification et stabilité du personnel	10
Organisation et continuité du service	10
Un engagement démontré dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au sein de l'entreprise, notamment à travers sa gouvernance, sa politique RSE, la formation de ses employés et ses pratiques internes, sera particulièrement apprécié. L'entreprise devra également être en mesure de comprendre et d'accompagner la politique de développement durable du Lycée Français Théodore Monod, dans le cadre de sa labellisation EFE3D et de son plan global de prévention et de sécurité. La mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) relève de la responsabilité du LFTM, mais le prestataire pourra être sollicité à titre de conseil ou d'appui technique dans le cadre de son expertise professionnelle.	Bonus qualitatif (Inclus dans les 60 points) Jusqu'à +5 points max.

Cette pondération traduit le **niveau d'exigence opérationnelle élevé** requis pour la mise en œuvre du dispositif de sûreté du Lycée Français Théodore Monod.

L'attribution du marché sera proposée à **l'offre économiquement la plus avantageuse**, entendue comme **celle présentant le meilleur rapport qualité/prix**, au regard des critères et pondérations précisés ci-dessus.

8. ANALYSE DES OFFRES

Les offres reçues feront l'objet d'une **analyse par la Commission d'analyse des offres du LFTM**, conformément à la réglementation applicable aux établissements en gestion directe de l'AEFE.

La commission proposera l'attribution du marché à **l'offre économiquement la plus avantageuse**, sur la base des critères précités.

9. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Le présent marché est établi conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, aux règles de passation applicables aux établissements en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), ainsi qu'aux protocoles de sécurité en vigueur au sein du poste diplomatique français.

Il s'inscrit dans le cadre du règlement financier de l'AEFE applicable aux établissements en gestion directe, et respecte les dispositions du plan de contrôle interne et du dispositif de maîtrise des risques du Lycée Français Théodore Monod.

10. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire ou pour convenir d'une visite du site :

Monsieur Karim GHILACI – Directeur administratif et financier du LFTM :

karim.ghilaci@aefe.fr ☎ +222 45 25 18 50

Aucune information complémentaire ne sera transmise en dehors de ce canal officiel.

Le Chef d'Établissement,

Laurent CASAÑAS

Provisur

Lycée Français Théodore Monod – Nouakchott

